

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 11

2 janvier 2014

SOMMAIRE

Antipinsky Refinery AG	528	Maybach S.A.	523
Antwun S.A.	528	Merym S.A.	523
Artichocs S.A.	507	Merym S.A.	523
Barclays European Infrastructure Projects S.à r.l.	497	Metropol Investment	524
Bati C	521	MFR Castel Romano Land S.à r.l.	524
BIMACO Luxembourg S.A.	521	MFR Castel Romano Land S.à r.l.	524
Bosquet, S.à r.l.	520	Microinvest S.A.	526
BV Acquisitions S.à r.l.	507	Mindorta s.à r.l.	524
CapitalatWork Foyer Group S.A.	520	Mitteleuropäische Investitionsgesellschaft S.A., en abrégé MIG S.A.	522
Car Testing S.A.	520	Monterey Audit S.à.r.l.	524
Dentsply SE S.à r.l.	497	MVM S.à r.l.	525
Laurada S.A.	527	MyCOM S.à r.l.	526
Ligne Holdco Lux S.à r.l.	510	Netsive S.à r.l.	527
Lupus S.à.r.l.	527	OCM Luxembourg Coppice Midco S.à r.l.	526
Lux-Coif Sàrl	527	Onslow S.à r.l.	527
Maacher Stuff S.à r.l.	522	Optique NOTHUM S.à r.l.	527
Mabriel Immobilier S.A.	522	Phoenix 1 (Luxembourg) S.à r.l.	510
Macapa Finances S.à r.l., SPF	521	R Constructions S.à r.l.	507
Mad Art Sàrl	521	RP III S.à r.l.	510
Majorelle Group SPF	526	RR Management	528
Maples S.A.	525	S.A. Close	528
Marmalux S.à r.l.	521	Scotsman Group LLC, S.C.S.	528
Marofemi Holding S.A.	523	Société Foncière et Immobilière Euro- péenne S.A.	528
Marofemi Holding S.A.	523	SUPERNAP International S.A.	482
Marques S. à r.l.	522	Treveria Thirteen S.à r.l.	520
Mars S.A.	522	Treveria Twenty-Four S.à r.l.	520
Massena Luxembourg S.A.	525		
Materials Handling International S.A.	525		

SUPERNAP International S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 2.500.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 181.781.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of November,
Before me, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

ACDC Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and not yet registered with the trade and companies register of Luxembourg ("Accelero"), and

Switch EVO S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of USD 20,000, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and not yet registered with the trade and companies register of Luxembourg. ("Switch"), both represented by Mr. Olivier Van RAEMDONCK, lawyer with offices at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a power of attorney which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the holder and the undersigned notary, will be appended to the present instrument for the purpose of registration.

The parties, represented as indicated above, have requested the undersigned notary to draw up the following articles of association for a public limited-liability company (société anonyme) which they establish as follows:

Part I. Corporate Form and Name, Registered office, Corporate Purpose and Term of Existence

Art. 1. Corporate Form and Name. The original subscriber(s) and all who may subsequently acquire the shares hereafter issued hereby establish a company taking the form of a public limited-liability company (société anonyme) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Civil Code, as amended, and the present articles of association (the "Articles").

The Company is incorporated under the name "SUPERNAP International S.A."

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorised to transfer the Company's registered office to any other location in the City of Luxembourg.

The Board of Directors may resolve to establish branches or other places of business in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Should extraordinary political, economic or social developments occur or become imminent which are liable to interfere with the Company's normal activities at its registered office or hinder communications within that office or between that office and persons abroad, the Board of Directors may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of such extraordinary circumstances. Such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office abroad, will remain governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Purpose. The purpose of the Company is generally the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings. More specifically, the Company is designed to own, design, develop, deploy one or several Project(s) and to operate data centres and reselling certain telecommunication services.

This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, and grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited-liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to

undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence without having obtained the relevant approval and/or licence.

Art. 4. Term of Existence. The Company is incorporated for an unlimited term of existence.

Part II. Share capital and Shares

Art. 5. Share Capital. The Company's subscribed share capital is set at two million five hundred thousand U.S. dollars (USD 2,500,000.-) divided into two hundred fifty million (250,000,000) registered shares with a nominal value of one U.S. dollar cent (USD 0.01-) each.

The authorised share capital is set at four million U.S. dollars (USD 4,000,000.-), to be divided into four hundred million (400,000,000) shares with a nominal value of one U.S. dollar cent (USD 0.01.-) each, with the same rights as the existing shares.

The Board of Directors is authorised, during a period ending five years after the publication date of this delegation of authority or the decision to renew such delegation in the Luxembourg Official Gazette, Memorial C, to increase on one or more occasions the subscribed share capital and issue new shares within the limits of the authorised capital. The Board of Directors may determine the terms and conditions for any such share capital increase and the issuance of new shares, more specifically (i) when the new shares are to be issued, (ii) the number of new shares to be issued, (iii) the subscription and payment formalities for the new shares, (iv) whether the new shares are to be issued with or without an issue premium, and (v) whether the new shares are to be paid up in cash or in kind. When issuing new shares further to these powers, the Board of Directors is also expressly authorised to limit or waive the pre-emptive (subscription) right of the existing shareholder(s).

After each such increase of the subscribed share capital, as described above, these Articles shall be amended accordingly.

The Board of Directors may delegate to any duly authorised representative, who need not be a Director or shareholder of the Company, the power to accept subscriptions and receive payments for new shares issued further to the above-mentioned powers and to take any action to have the present Articles amended to reflect the share capital increase.

In addition to the share capital, a premium account may be opened, to which any premium paid on the shares, over and above the nominal value, will be transferred. Similarly, in addition to the share capital and the premium account, a special reserve account may be set up, into which the Company's shareholder(s) may contribute equity which will not be remunerated by the issue of new shares. Provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the relevant amount remains available pursuant to applicable law, the Company may use the amount held in the premium account and/or on the special reserve account to redeem its shares, set off net losses, or make distributions to shareholders or it can allocate the funds to the statutory reserve.

Art. 6. Shares. All shares will be and remain in registered form.

A shareholders' register will be kept at the Company's registered office and made available for inspection by any shareholder. This register shall contain the information required by Article 39 of the Act.

Each shareholder will notify the Company by registered letter of any change of address. The Company will be entitled to rely on the last address so notified.

Ownership of registered shares will be determined based on recordation in the shareholders' register. Except otherwise expressly permitted in any agreement that may be entered into from time to time between the Company and the shareholders, no shareholder, nor any legal representative or successor in interest of a shareholder, shall Assign all or any part of its shares until the third (3rd) anniversary of the date of incorporation of the Company, and any Assignment in violation of this article 6 shall be null and void ab initio. For the purpose of this article, "Assignment" or "Assign" means, with respect to a share of the Company, any sale, assignment, conveyance, pledge, hypothecation or other transfer of such share (or any interest therein), whether voluntary or involuntary, including a transfer by operation of law.

Share transfers shall be effected by means of a recordation in the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or the duly authorised representatives of these parties or of the Company.

Shareholders may ask the Company to issue a certificate attesting to their shareholdings, which shall be signed by the Director or, if the Company is managed by a Board of Directors, any two Directors.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must appoint a single person to represent them vis-à-vis the Company. The Company can suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until a single representative is appointed.

Art. 7. Payments towards Shares. Payments towards shares that are not fully paid-up upon subscription must be made at the time and at the conditions determined by the Board of Directors from time to time in accordance with the Act. Any amount called up on shares will be allocated equally amongst all outstanding shares which are not fully paid-up.

Art. 8. Capital Increases and Reductions. The Company's subscribed share capital and authorised share capital may be increased or reduced on one or more occasions pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, provided the quorum and majority set out in these Articles or, as the case may be, the Act are met.

Unless issued pursuant to a decision of the Board of Directors further to the powers granted to the Board of Directors, under Article 5, new shares to be subscribed for in cash will be offered first to the existing shareholders, in proportion to their shareholdings. The Board of Directors shall determine the period within which this pre-emptive right must be exercised, which may not be less than thirty days.

Notwithstanding the foregoing, the general meeting of shareholders may decide to limit or cancel the abovementioned pre-emptive subscription right or authorise the Board of Directors, as the case may be, to do so in accordance with the Act. In this case, the quorum and majority required to amend these Articles must be met.

Art. 9. Acquisition of Own Shares. The Company may acquire its own shares.

The acquisition and holding of own shares must be in compliance with the Act.

Part III. Directors, Board of directors and Auditors

Art. 10. Board of Directors. The Company shall be managed by a board of directors (the "Board of Directors") composed of five (5) members at all times, who need not be shareholders (each a "Director").

The Directors shall be appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their remuneration. The duration of their term of office shall not exceed six years. The Directors will hold office until their successors are elected. Directors may be re-elected at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders further to a written request of the shareholder that has nominated such person as a candidate to serve as Director of the Company in accordance with the following paragraph.

The general meeting of shareholders may decide to categorise the appointed Directors as Class A Directors, Class B Directors and Class C Directors, it being understood that candidates shall be proposed by Accelerero to the general meeting of shareholders for the appointment of two (2) Class A Directors and that candidates shall be proposed by Switch to the general meeting of shareholders for appointment of two (2) Class B Directors. There shall be only one Class C Director at all times who shall be an independent director. Such independent director shall not have a material or pecuniary relationship with Accelerero, Switch, the Company or related persons thereof, except sitting fees and must not be a shareholder.

If a legal entity is appointed Director, it must designate a natural person to exercise its functions and act in its name and on its behalf.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Director(s) may meet and appoint a director to temporarily fill the vacancy until the next general meeting of shareholders.

Even after the end of their term of office, the Director(s) shall not disclose information about the Company which could be detrimental to the Company's interests, except when disclosure is required by law or the public interest.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors will appoint a chairperson (the "Chair") from amongst the Class B Directors. It may also appoint a secretary, who need not be a Director, to keep minutes of meetings of the Board of Directors and of the shareholders.

The Board of Directors will meet further to a notice sent by the Chair. A meeting of the Board of Directors must be called if two Directors so request.

The Chair presides over all meetings of the Board of Directors. In the Chair's absence, the Board of Directors may appoint another Director as pro tempore chairperson by a majority vote of those present or represented at the meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend the meeting, at least twenty-four hours' written notice of a Board meeting must be given. Any such notice shall specify the place, date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all the Directors at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at the time and place specified in a schedule previously adopted by the Board of Directors.

Board meetings shall be held in Luxembourg or at another location indicated in the notice.

A Director may appoint in writing another Director to represent him or her at a meeting of the Board of Directors.

The quorum required for meetings of the Board of Directors shall be the presence or representation of a majority of the Directors in office including at least one Class A Director, one Class B Director and the Class C Director.

Decisions shall be taken by a majority of votes cast by those the Directors present or represented at the meeting including at least one Class A Director and one Class B Director. Each Director can cast one vote. In the event of a tie, the Class C director shall cast the deciding vote.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call, videoconference or similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are considered equivalent to physical attendance of the meeting.

A written decision circulated and transmitted by cable, email, fax or any other similar means of communication, signed by all Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a duly convened meeting of the Board of Directors. Such a decision can be enacted either in a single document or in several separate documents with the same content, each signed by one or more Directors.

Art. 12. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The minutes of meetings of the Board of Directors shall be drawn up and signed by the Chair or any two directors present at the meeting. Any proxies shall remain appended thereto.

Copies of or extracts from the minutes or decisions shall be certified by the Chair of the Board of Directors or any two Directors.

Art. 13. General Powers of the Directors. The Board of Directors has the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administration or disposal which are necessary or useful to accomplish the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Act to the general meeting of shareholders can be exercised by the Board of Directors.

Art. 14. Delegation of Powers. The Board of Directors, may confer its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and represent the Company in relation to such daily management and affairs on any person as nominated by Accelero for the Board of Directors' approval (the "Chief Executive Officer"), who need not be a Director or a shareholder of the Company, acting alone or jointly, at such terms as the Director or, as the case may be, the Board of Directors shall determine.

The delegation of daily management to a Chief Executive Officer entails an obligation for the Board of Directors to report each year to the annual general meeting of shareholders on the salary, fees and other advantages granted to the Chief Executive Officer.

The Board of Directors may also confer certain powers and/or special duties on any member or members of the Board of Directors or any other person, who need not be a Director or shareholder of the Company, acting alone or jointly, at such terms as the Director or, as the case may be, the Board of Directors shall determine.

The Director, or, as the case may be, the Board of Directors may also establish one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound to third parties by the joint signature of one Class A Director and any one Class B Director as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Directors has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

Art. 16. Conflicts of Interest. No contract or transaction between the Company and another company or firm shall be affected or invalidated solely due to fact that any one or more of the Directors, managers, associates, members, officers or employees of the Company has a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, officer or employee of, that other company or firm. Except as provided otherwise herein, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, solely by reason of affiliation with that other company or firm, automatically be prevented from taking part in the deliberations and voting or acting on any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the foregoing, if a Director of the Company has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions concluded in the ordinary course of business or that fall within the scope of the Company's day-to-day management, which conflicts with the Company's interest therein, the Director shall inform the Board of Directors (if any) of such personal interest and shall not take part in the deliberations or vote on the transaction. The transaction and the Director's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders. For purposes of this clause, "ordinary course of business" transaction(s) shall explicitly exclude any transaction or series of related transactions valued at over \$1,000,000 over a 12-month period. In such, case, the general prohibition and information mechanics provided above shall apply mutatis mutandis.

Art. 17. Indemnification. The Company shall indemnify any Director and the latter's heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred in connection with any action, lawsuit or proceedings to which the Director may be made a party by reason of being or having been a Director of the Company or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which the Director is not entitled to be indemnified, except for an actions, lawsuits or proceedings in relation to matters for which the Director is held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided if the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit a breach of his or her duties. The foregoing right of indemnification is without prejudice to any other rights to which the relevant person may be entitled.

Art. 18. Audit. Unless the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Act, supervision of the Company's operations shall be entrusted to one or more statutory auditors.

The statutory auditors or, as the case may be, the independent auditor shall be appointed by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory or independent auditors, if applicable, their remuneration and the duration of their term of office, which may not exceed six years. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and can be removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders.

Part IV. Meetings of shareholders

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting will be held at the Company's registered office or at any other location specified in the notice sent on April 30th of each year, at 10:00 a.m.

If that date is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held the next business day.

Art. 20. Other General Meetings of Shareholders. The Board of Directors may call other general meetings. Such a meeting must be called if shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital so request in writing, with an indication of the proposed agenda for the meeting. If a general meeting is not held within one month from the scheduled date, it may be convened by a person appointed by the judge of the Luxembourg District Court (Tribunal d'Arrondissement) entrusted with commercial matters and interim relief, at the request of one or more shareholders who meet the abovementioned ten per cent threshold.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if circumstances of force majeure so require, in the opinion of the Board of Directors.

Art. 21. Powers of the General Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders represents the totality of the Company's shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers reserved to it by the Act and these Articles.

Art. 22. Procedure, Voting and Minutes. The general meeting of shareholders will meet further to a notice given by the Board of Directors or the auditor(s), which meets the requirements of the Act and these Articles. A general meeting must be held within one month's time, if shareholders representing one tenth of the capital so request in writing, with an indication of the agenda.

The notice shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

Shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital may request in writing that additional items be added to the agenda of any general meeting. Such a request shall be sent to the Company's registered office by registered mail at least five days before the scheduled date of the meeting.

If all shareholders are present or represented at a general meeting and state that they have been informed of the agenda, the meeting may be held without notice.

A shareholder may appoint in writing (including by fax or email) a proxy holder, who need not be a shareholder, to represent him or her at a meeting.

One or more shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, videoconference or any similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Each share carries one vote, except as otherwise provided by the Act.

Any shareholder may vote by correspondence. For this purpose, the shareholder must use the forms provided by the Company.

Completed voting forms must be submitted to the Company's registered office either in person, with an acknowledgment of receipt, or by registered mail or courier service.

Any voting form which is not signed by the relevant shareholder or the latter's authorised representative(s), as applicable, and does not contain at least the following information will be deemed null and void:

- the relevant shareholder's name and registered office address and/or place of residence;
- total number of shares held by the relevant shareholder in the Company and, if applicable, the number of shares held in each class;
- place, date and time of the meeting;
- agenda of the meeting;
- voting instructions for each proposed resolution, i.e. abstention, for or against; and
- name and title of the shareholder's authorised representative, if applicable.

All voting forms must be received by the Company no later than 6:00 p.m. CET on the day immediately preceding the day of the general meeting, provided this is a day on which banks are generally open for business in the Grand Duchy of Luxembourg. Any voting form received by the Company after this deadline shall not be counted.

The Chair of the Board of Directors, or, in the Chair's absence, any other person appointed by the general meeting of shareholders shall preside over the general meeting of shareholders.

The chair of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or more returning officer(s).

The chair of the general meeting of shareholders together with the secretary and the returning officer(s) shall form the bureau.

An attendance list indicating the name of each shareholder, the number of shares held and, if applicable, the name of the shareholder's representative, shall be drawn up and signed by the members of the bureau or, as the case may be, their representatives.

Except as otherwise required by the Act or these Articles, resolutions are approved by the general meeting of shareholders by a simple majority of votes cast, regardless of the number of shares present or represented at the meeting.

Resolutions to amend these Articles and resolutions the adoption of which is subject, pursuant to these Articles or, as the case may be, the Act, to the quorum and majority required to amend these Articles, must be approved by the shareholders representing at least 75% of all issued and outstanding shares in the share capital of the Company. If this quorum is not met at the first meeting, a second meeting, with the same agenda, may be called at which at least half of all issued and outstanding shares shall be present or represented and the decisions must be approved by at least 75% of the votes cast.

Art. 23. Minutes of Shareholder Meetings. The minutes of general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the presiding committee.

Copies of or extracts from minutes of the general meeting of shareholders shall be certified by the Chair of the Board of Directors or any two Directors.

Part V. Financial year and Allocation of profits

Art. 24. Financial Year. The Company's financial year starts to run on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 25. Approval of the Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Board of Directors, shall draw up the Company's annual accounts in accordance with the Act and submit them to the auditor(s) for review and to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his/her/its representative may inspect the annual accounts at the Company's registered office as provided by the Act.

Art. 26. Allocation of Profits. Five per cent (5%) of the Company's net annual profit shall be allocated each year to the reserve required by the Act, until this reserve reaches ten per cent (10%) of the Company's subscribed capital.

The general meeting of shareholders shall allocate the remaining profits pro rata in accordance with each shareholder's respective participation interest in the overall capital of the Company.

The profits may, in whole or in part, be used to absorb existing losses, if any, set aside in a reserve, carried forward to the next financial year or distributed to the shareholders as a dividend.

Art. 27. Interim Dividends. The Board of Directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the Act.

Part VI. Dissolution and Liquidation

Art. 28. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved pursuant to a decision of the general meeting of shareholders, approved by the same quorum and majority required to amend these Articles, unless otherwise provided by the Act.

If the Company is dissolved, liquidation will be carried out by one or more liquidators (natural persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will also determine their powers and compensation.

After settling all outstanding debts and liabilities, including taxes and liquidation costs, the remaining net assets of the Company will be realised and the proceeds distributed amongst the shareholders pro rata in accordance with their shareholdings.

Part VII. Applicable law

Art. 29. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law.

Part VIII. Definitions

"Accelero" shall mean ACDC Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and not yet registered with the trade and companies register of Luxembourg.

"Deliverables" means the SUPERNAP Design Plans and other specifications to be licensed by Switch to the Company for the construction of a SUPERNAP at a Site.

"Design Plan" means the physical layout, design and infrastructure requirements for the

SUPERNAP.

"Improvements" means enhancements, improvements, corrections, modifications, derivative works and new applications for the Technology and/or a SUPERNAP.

"IP Rights" means a collective reference to all copyright rights, patent rights, trade secret rights, moral rights, right of publicity, goodwill and all other intellectual property rights as may now or hereafter be recognized under the laws of the United States or any other state, country or jurisdiction.

"Localization" means the modification of the Technology, including the Deliverables, to conform to local laws, building requirements and physical conditions present at the Site.

"SwitchMOD" means the distinctive multi-tenant datacenter format and operation methods licensed under an affiliate agreement for the operation of a Company-branded SUPERNAP and provision of related services, which is designed, configured and constructed utilizing or incorporating the Technology or any portion thereof.

"Project(s)" means one or more datacentre(s) constructed in association with the Company and Switch utilizing all or part of the Technology.

"Site" means the physical location at which a SUPERNAP will be constructed.

"SUPERNAP" means the SwitchMOD(s) construed pursuant to an affiliate agreement.

"Switch" shall mean Switch EVO S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of USD 20,000, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and not yet registered with the trade and companies register of Luxembourg.

"Technology" means (i) the physical plans, architecture, configuration and other aspects of the SwitchMOD, including the related IP Rights, the Design Plans, and the Deliverables;

(ii) the trademarks, service marks and other indicia of origin which are licensed directly or indirectly by Switch to the Company from time to time, including any and all enhancements, evolutions, Improvements and Localizations thereto.

"Trademarks" means the trademarks, trade names, service marks, logos, emblems, trade dress, and other indicia of origin, which are designated, or may in the future be designated, for use in connection with a SUPERNAP or SwitchMOD.

Subscription and Payment

These Articles have been drawn up by the abovementioned party/parties in appearance, which has/have subscribed to the following number of shares and paid in cash the amounts mentioned below:

Name of Shareholder	Number of shares	Subscribed Capital (USD)	Paid-in (USD)
ACDC Holdings S.à r.l., the aforementioned	125,000,000	1,250,000.-	1,250,000.-
Switch EVO S.à r.l., the aforementioned	125,000,000	1,250,000.-	1,250,000.-
Total:	250,000,000	2,500,000.-	2,500,000.-

Proof of payment has been provided to the undersigned notary, who states that the conditions set forth in Article 26 of the Act have been fulfilled and expressly testifies to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company as a result of this instrument are estimated at two thousand seven hundred Euro (EUR 2,700.-).

Transitional Provisions

The first financial year will begin on today's date and will end on 31 December 2014.

The first annual general meeting will thus be held in 2015.

Extraordinary general meeting

The abovementioned shareholders, representing the Company's entire subscribed capital, immediately hold an extraordinary general meeting of shareholders and pass the following resolutions:

1. The number of Directors is set at five (5) and the following persons are appointed as Directors for a term ending at the annual general meeting to be held in 2019:

- Mr. Khaled Bichara, born in Cairo, Egypt on 27 July 1971, with his professional address at 124, El-Nil Street, Agouza, Giza, Egypt, being a citizen of the Republic of Egypt, holder of the passport number A03968303, is appointed as Class A Director;

- Mr. Mark Shalaby, born in San Jose, California on 13 May 1973, with his professional address at Via Di Sant'Anselmo 14, Rome 00153, Italy, being a citizen of the United States of America, holder of the passport number 017540592, is appointed as Class A Director;

- Mr. Rob Roy, born in Minneapolis, Minnesota (United States of America) on 26 April 1969, with his professional address at 7135 S. Decatur, Las Vegas, NV 89118, United States of America, holder of the passport number 501662947, is appointed as Class B Director;

- Mr. Erin Thomas Morton, born in Landstuhl, Germany on 8 November 1968, with his professional address at 7135 S. Decatur, Las Vegas, NV 89118, United States of America, being a citizen of the United States of America, holder of the passport number 491806019, is appointed as Class B Director; and

- Mr Andrew O'Shea, born in Dublin, Ireland on 13 August 1981 with his professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 holder of the passport number PT2471114 is appointed as Class C Director.

2. The following is appointed as the independent auditor ("réviseur d'entreprise") of the Company for a term ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2015:

- PricewaterhouseCoopers, a cooperative company with its registered office at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, registered with the Luxembourg Companies Register under number B 65477.

3. The registered office will be located at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that, at the request of the abovementioned parties, this instrument has been drawn up in both English and French. At the request of the same parties, in the event of a discrepancy between the English and French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date indicated at the top of this document. This document having been read to the proxy holder of the appearing parties, who is known to the notary by last name, first name, civil status and residence, these persons sign together with the notary this original instrument.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le six novembre,

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

ACDC Holdings S.à r.l., une société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pas encore enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Luxembourg ("Accelero"),

Switch EVO S.à r.l., une société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pas encore enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Luxembourg ("Switch")

chacun représenté par Monsieur Olivier Van RAEMDONCK, avocat, ayant son adresse professionnelle au 2 rue Jean Bertholet, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, représentés comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des actions émises ci-après, une société sous la forme d'une société anonyme (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "SUPERNAP International S.A."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet généralement la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations. Plus précisément, la société est conçue pour posséder,

concevoir, développer, déployer un ou plusieurs projet(s) et à exploiter des centres de données et la revente de certains services de télécommunications.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission de certificats de capital préférentiels, convertibles ou non en parts sociales, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatifs à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique ou une licence, sans avoir obtenue ladite autorisation ou ladite licence.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à deux millions cinq cent mille dollars américains (USD 2.500.000.-) divisé en deux cent cinquante millions (250.000.000) actions ayant une valeur nominale d'un centime de dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 0.01.-) chacune.

Le capital social autorisé est fixé à quatre millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 4.000.000.-), divisé en quatre cents millions (400.000.000) d'actions ayant une valeur nominale d'un centime de dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 0.01.-) chacune et ayant les mêmes droits que les actions existantes.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans commençant à partir de la date de publication de ce mandant ou son renouvellement dans le Mémorial C à procéder à une ou plusieurs augmentations du capital social souscrit dans la limite du capital social autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de nouvelles actions dans les limites du capital autorisé. Le conseil d'administration est autorisé à déterminer les termes et les conditions d'une telle augmentation et, plus précisément, et sans que l'énumération qui suit soit limitative, (i) le lieu et la date d'émission ou des émissions successives, (ii) le prix d'émission, (iii) le nombre des nouvelles actions à émettre, (iv) si les nouvelles actions sont à émettre et à souscrire, avec ou sans l'émission d'une prime d'émission et (v) les termes et conditions de la souscription et du paiement des nouvelles actions (en numéraire ou en nature). Lors de l'émission des nouvelles actions, le conseil d'administration est expressément autorisé à limité ou déroger au(x) droit(s) préférentiel(s) de souscription réservé(s) au(x) actionnaires existant.

Après chaque augmentation du capital social de la Société en fonction de ce qui précède, les présents statuts devront être modifiés pour refléter une telle augmentation.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout représentant dûment autorisé, qui n'a pas besoin d'être un administrateur ou un actionnaire de la Société, le pouvoir d'accepter des souscriptions et recevoir des paiements en actions nouvelles émises à la suite des pouvoirs mentionnés ci-dessus et de prendre des mesures pour que le présent articles modifiés pour tenir compte de l'augmentation de capital.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. De même, en plus du capital social et la prime, un compte de réserve spéciale peut être mis en place, dans laquelle l'actionnaire de la Société(s) peut contribuer des fonds propres qui ne seront pas rémunérés par l'émission d'actions nouvelles. À condition que les comptes provisoires actuels ont été établis, et que lesdits comptes provisoires montrent que le montant correspondant reste disponible en vertu de la loi applicable, l'avoir de ce compte de primes et/ou de la réserve spéciale peut être utilisé pour payer les actions que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Chaque action sera et restera sous forme nominale.

Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société, où il sera disponible pour consultation par chaque actionnaire. Ce registre contiendra toute information exigée par l'Article 39 de la Loi.

Chaque actionnaire notifiera à la Société tout changement d'adresse par voie de lettre recommandée. La Société pourra se prévaloir de la dernière adresse ainsi communiquée.

La propriété des actions nominatives résultera de leur enregistrement dans ledit registre. Sauf disposition expresse contraire dans tout accord qui pourrait être conclu de temps à autre entre la Société et les actionnaires, aucun actionnaire, ni aucun représentant légal ou ayant droit d'un actionnaire, doit céder tout ou partie de ses actions jusqu'au troisième (3e) anniversaire de la date de constitution de la Société, et toute cession en violation de cet article 6 est nulle et est nulle de ab initio. Aux fins du présent article, «Cession» signifie, par rapport à une action de la Société, toute vente, cession, transfert, gage, nantissement ou autre transfert de ces actions (ou tout intérêt y afférent), qu'elle soit volontaire ou involontaire, y compris un transfert de plein droit.

Les cessions d'actions se réaliseront par leur enregistrement dans le registre des actions, daté et signé par le cédant et le cessionnaire, ou par tout représentant dûment autorisé par eux ou par la Société.

Les actionnaires peuvent demander à la Société d'émettre et de délivrer des certificats détaillant leur participation, lequel certificat devra être signé par, par deux administrateurs.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à l'action concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Paiement des Actions. Les paiements sur les actions non entièrement libérés à la date de la souscription devront être effectués au moment et selon les conditions qui seront fixées de périodiquement par par le Conseil d'Administration, conformément à la Loi. Toute somme appelée sur les actions sera prélevée également sur toutes les actions non encore libérées.

Art. 8. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social souscrit ainsi que le capital social autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires votant aux conditions de quorum et de majorité déterminées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des statuts.

Sauf si émises par une résolution du Conseil d'Administration conformément aux pouvoirs accordés au Conseil d'Administration selon l'article 5, les nouvelles actions devant être souscrites par un apport en espèces seront proposées par préférence aux actionnaires existants, au prorata de la part de capital détenue par ces actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera le délai dans lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours.

Nonobstant ce qui précède, l'assemblée générale des actionnaires, votant aux conditions de quorum et de majorité requises pour toute modification des Statuts pourra limiter ou révoquer le droit préférentiel de souscription, ou autoriser le Conseil d'Administration d'agir ainsi conformément à la Loi.

Art. 9. Acquisition d'Actions Propres. La Société peut acquérir ses propres actions.

L'acquisition et la détention de ses propres actions se fera en conformité à et dans les limites définies par la Loi.

Chapitre III. Administration, Commissaires aux comptes

Art. 10. Conseil d'Administration. La Société est gérée par un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration"), composé de cinq (5) membres en permanence, qui ne doivent pas être des actionnaires (chacun, un "Administrateur").

Les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe leur rémunération. La durée de leur mandat n'excèdera pas six ans. Les Administrateurs resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Les Administrateurs peuvent être renommés à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires suite à une demande écrite de l'actionnaire qui a désigné cette personne comme un candidat pour servir en tant qu'Administrateur de la Société conformément à l'alinéa suivant.

L'assemblée générale des actionnaires peut décider de catégoriser les Administrateurs nommés en tant qu'Administrateurs de catégorie A, Administrateurs de catégorie B et Administrateurs de catégorie C, étant entendu que les candidats doivent être proposés par Accelero à l'assemblée générale des actionnaires pour la nomination de deux (2) Administrateurs de catégorie A et que les candidats doivent être proposés par Switch à l'assemblée générale des actionnaires pour la nomination de deux (2) Administrateurs de catégorie B. Il doit y avoir un seul Administrateur de catégorie C et cela à tout moment, qui doit être un administrateur indépendant. Cet administrateur indépendant ne doit avoir aucune relation d'ordre matériel ou pécuniaire avec Accelero, Switch, la Société ou des personnes liées à ceux-ci, à l'exception des jetons de présence et ne doit pas être actionnaire.

Si une personne morale est nommée aux fonctions d'Administrateur, il devra désigner une personne physique pour exercer ses fonctions et agir au nom et pour le compte de la personne morale.

En cas de vacance au Conseil d'Administration, si applicable, l'/les Administrateur(s) restant(s) pourra/pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir ce poste vacant à titre provisoire jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

L'/Le(s) Administrateur(s) ne révélera/révéleront pas, y compris après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire selon la loi ou d'intérêt public.

Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisira parmi les Administrateurs de catégorie B un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration devra être convoquée si deux Administrateurs le requièrent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, le Conseil d'Administration désignera un autre Administrateur comme président pro tempore à la majorité des personnes présentes ou représentées lors d'une telle réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'administration sera donnée avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit unanime de tous les Administrateurs ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre Administrateur comme son mandataire.

Le quorum du Conseil d'Administration est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité d'Administrateurs en fonction incluant au moins un Administrateur de catégorie A, un Administrateur de catégorie B et l' Administrateur de catégorie C.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés à la réunion incluant au moins un Administrateur de catégorie A et un Administrateur de catégorie B. Chaque Administrateur a une voix. En cas de parité des votes, l'Administrateur de catégorie C a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

Art. 12. Procès-verbaux du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration, doivent être établis par écrit et signés par tous les Administrateurs présents ou représentés à la réunion. Toutes les procurations y seront annexées.

Les copies ou les extraits de ceux-ci doivent être certifiées par le Président du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, par deux Administrateurs.

Art. 13. Pouvoirs généraux des Administrateurs. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence de l'Administrateur unique ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la conduite de la gestion et des affaires journalières de la Société à tous membres nommés par Accelero pour l'approbation du Conseil d'Administration (le "Président Directeur Général") ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être un Administrateur ou un Actionnaire de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs déterminés par le Conseil d'Administration.

La délégation de la gestion journalière au Président Directeur Général comprend l'obligation pour le Conseil d'Administration de reporter chaque année à l'assemblée générale des actionnaires le salaire, les honoraires, et tout avantage accordé au Président Directeur Général.

Le Conseil d'Administration peut aussi conférer certains pouvoirs et/ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être Administrateur ou Actionnaire de la

Société, agissant seul ou ensemble, selon les termes et avec les pouvoirs tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut aussi nommer un ou plusieurs comités consultatifs et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 15. Représentation de la Société. La Société sera à l'égard des tiers par les signatures conjointes d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B ainsi que par la signature unique ou conjointe de toute personne à qui le Conseil d'Administration a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé du fait qu'un ou plusieurs Administrateurs, actionnaires, membres, fondés de pouvoir ou employés de la Société y aura un intérêt personnel ou en est un administrateur, actionnaire, membre, fondé de pouvoir ou employé d'une telle autre société ou entreprise. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout administrateur ou fondé de pouvoir valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Administrateur qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera en toute relation d'affaire, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou un fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans des conditions normales et dans la cadre de la gestion journalière de la Société, qui est en conflit avec l'intérêt de la Société dans cette transaction, il/elle avisera le Conseil d'Administration (s'il existe) de cet intérêt personnel et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette transaction, et une telle opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'assemblée générale des actionnaires à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Aux fins du présent article, une transaction dans des "conditions normales" doit explicitement exclure toute transaction ou série de transactions liées évalués à plus de un million de dollars américains (USD 1.000.000.-) sur une période de 12 mois. Dans ce, cas, l'interdiction et de l'information mécanique générale fournies ci-dessus sont applicables mutatis mutandis.

Art. 17. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Administrateur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, de ses dépenses raisonnables en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Administrateur, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est Actionnaire ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable d'une grosse négligence ou d'une faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée pourrait revendiquer.

Art. 18. Audit. Sauf si les comptes annuels de la Société sont audités par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, le contrôle des opérations de la Société doit être confié à un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant seront nommés par décision de l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les commissaires aux comptes resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 19. Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale annuelle sera tenue au siège social de la Société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le 30 avril de chaque année, à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales des Actionnaires. Le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la Société le requièrent par écrit avec indication de l'ordre du jour de la réunion prévue. Si l'assemblée générale n'est pas tenue dans le mois suivant la date prévue, elle peut être convoquée par un agent désigné par le juge président le Tribunal d'Arrondissement, section des affaires commerciales et statuant en référé, et ce à la requête d'un ou plusieurs actionnaires représentant le quota mentionnée ci-avant des dix pour cent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Conseil d'Administration, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 21. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 22. Procédure, Vote. L'assemblée générale des actionnaires se réunit sur convocation de l'Administrateur ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration, ou du commissaire aux comptes en conformité avec la Loi et les présents Statuts. Ils sont obligés de convoquer une assemblée générale des actionnaires de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque les actionnaires représentant un dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

La convocation envoyée aux actionnaires en conformité avec la Loi, spécifiera la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Les actionnaires représentant un minimum de dix pour cent du capital social de la société peuvent demander par écrit que des points supplémentaires soient ajoutés à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq jours avant la date à laquelle l'assemblée générale doit être tenue.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Un ou plusieurs actionnaires peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des actionnaires.

Un vote est attaché à chaque action, sauf autrement prévu par la Loi.

Chaque actionnaire peut voter par correspondance. Pour ce faire, l'actionnaire ne peut utiliser que les formulaires de vote fournis par la Société.

Chaque formulaire de vote signé et rempli doit être délivré au siège social de la Société soit manuellement avec accusé de réception, soit par courrier recommandé soit par coursier.

Tout formulaire de vote qui n'est pas signé par l'actionnaire concerné ou son/ses représentant(s) autorisé(s) selon le cas, et qui ne comporte pas au moins les mentions et indications suivantes doit être considéré comme nul et non avenu:

- Le nom et siège social et/ou la résidence de l'actionnaire concerné;
- Le nombre d'actions et, le cas échéant, le nombre d'actions de chaque classe détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- Le lieu, la date et l'heure de l'assemblée générale devant se tenir;
- L'ordre du jour de l'assemblée générale devant se tenir;
- Le vote par l'actionnaire concerné indiquant, pour chacune des résolutions proposées, si l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre une telle proposition concernée; et
- Le nom et le titre du représentant autorisé de l'actionnaire concerné, si applicable.

Chaque formulaire de vote doit être reçu par la Société au plus tard à 18 heures, heure de Luxembourg, au jour qui précède immédiatement le jour auquel l'assemblée générale doit être tenue et auquel les banques sont généralement ouvertes pour les affaires au Grand-Duché de Luxembourg. Tout formulaire de vote reçu après cette date limite ne peut être considéré.

Toute assemblée générale des actionnaires doit être présidée par le président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des actionnaires.

Le président de l'assemblée des actionnaires doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des Actionnaires, le nombre de actions détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, leurs représentants.

Sauf autrement prévu par la Loi ou par les présents Statuts, toute résolution des actionnaires sera prise par une majorité simple des votes émis sans égard au nombre de voix présentes ou représentées à l'assemblée.

Pour toute résolution dont l'objet est la modification des présents Statuts ou dont l'adoption est en vertu des présents Articles, ou le cas échéant, de la Loi aux règles de quorum et de majorité déterminées pour la modification des Articles, le quorum doit atteindre au moins soixante-quinze pour cent (75%) des actions émises et en circulation. Si un tel quorum n'est pas atteint à une première assemblée, une deuxième assemblée, avec exactement le même ordre du jour que celui

de la première assemblée, peut être convoquée auquel au moins la moitié des actions émises et en circulation doivent être présentes ou représentées et la décision doit être approuvée à soixante-quinze pour cent (75%) des votes émis.

Art. 23. Procès-verbaux des résolutions des Actionnaires. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires doivent être établies par écrit et signées par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou les extraits des procès-verbaux de l'assemblée des actionnaires doivent être certifiées par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 24. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 25. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 26. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires doit répartir les bénéfices restants au prorata conformément à l'intérêt de la participation respective de chaque actionnaire dans le capital global de la Société.

La totalité ou une part du solde pour absorber des pertes, s'il y en a, de le verser sur un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau sur l'année financière suivante ou de le distribuer aux actionnaire(s) comme dividendes.

Art. 27. Dividendes Intérimaires. Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes conformément à la Loi.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, tous les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les actionnaires au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 29. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Chapitre VIII. Définitions

"Accelero" désigne ACDC Holdings S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L -1331 Luxembourg, avec un capital social d'un million trois cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.300.000,-) et pas encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

"Améliorations" désigne les améliorations, les renforcements, les corrections, les modifications, les travaux dérivés et les nouvelles applications pour la Technologie et / ou le SUPERNAP.

"Droits Intellectuels " désigne une référence collective à tous les droits d'auteur, des droits de marque, des droits de secret professionnel, des droits moraux, des droits de publicité, le goodwill et tout autre droit de propriété intellectuelle tels que reconnus à ce jour ou par après sous les lois des Etats-Unis d'Amérique ou toute autre état, région ou juridiction.

"Localisation" désigne la modification de la Technologie, y compris les Produits Livrables, pour se conformer aux lois locales, aux exigences de construction et aux conditions matérielles sur le Site.

"Marque" désigne les marques, noms commerciaux, noms de services, logos, emblèmes, trade dress et tout autre indice d'origine, qui sont désignés ou pourront être désignés dans le futur, pour être utilisés en relation avec un SUPERNAP ou un SwitchMOD.

"Produits Livrables" signifie les Plans de Conception SUPERNAP et autres spécifications qui doivent être agréés par Switch à la Société pour la construction d'un SUPERNAP sur un Site.

"Plan de Conception" signifie les exigences matérielles, l'aménagement, la conception et l'infrastructure requises pour le SUPERNAP.

"Projet(s)" désigne un ou plusieurs centres de données construit en association avec la Société et Switch en utilisant tout ou une partie de la Technologie.

"Site" désigne l'emplacement physique sur lequel un SUPERNAP sera construit, soumis à l'accord de Switch et à sa seule discrétion.

"SUPERNAP" désigne le(s) SwitchMOD(s) construits en exécution d'un contrat d'affiliation.

"Switch" désigne Switch EVO S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social d'un million trois cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.300.000,-) ayant son siège social au 65, Boulevard Grande duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et pas encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

"SwitchMOD" désigne un centre de données multi-locataire construit conformément à un accord d'affiliation pour l'exploitation d'un SUPERNAP de la marque de la Société et la fourniture de services annexes, qui est conçu, configuré et construit en utilisant ou incorporant la Technologie ou une partie de celle-ci.

"Technologie" désigne (i) Les plans physiques, l'architecture, la configuration et d'autre aspects du SwitchMOD, y compris les Plans de Conception, les Produits et les Droits Intellectuels, (ii) les marques commerciales, les marques de service et indices d'origine qui sont concédés directement ou indirectement par Switch à la Société de temps à autre, y compris tous renforcements, évolutions, Améliorations et Localisation afférentes.

Souscription et Paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elles ont souscrit au nombre d'actions ci-après énoncées et les ont intégralement libérées en espèces:

Associé	Nombre d'actions	Capital souscrit (USD)	Montant libéré (USD)
ACDC Holdings S.à r.l., mentionnée ci-dessus	125.000.000	1.250.000.-	1.250.000.-
Switch EVO S.à r.l., mentionnée ci-dessus	125.000.000	1.250.000.-	1.250.000.-
Total:	250.000.000	2.500.000.-	2.500.000.-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la Loi ont été respectées et témoigne expressément de leur réalisation.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille sept cents euros (EUR 2.700).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale aura ainsi lieu en 2015.

Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires précités, représentant tout le capital souscrit, ont tout de suite tenue une première assemblée générale extraordinaire des actionnaires, et ont adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation du nombre d'Administrateurs à cinq (5) et nomination des Administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée générale devant être tenue en 2019:

- M. Khaled Bichara, né au Caire, Egypte, le 27 juillet 1971, ayant son adresse professionnelle à 124, El-Nil Street, Agouza, Giza, Egypte, citoyen égyptien, détenteur du passeport numéro A03968303, comme Administrateur de catégorie A;

- M. Mark Shalaby, né à San Jose, Californie, le 13 mai 1973, ayant son adresse professionnelle à Via Di Sant'Anselmo 14, Rome 00153, Italy, étant un citoyen américain, détenteur du passeport numéro 017540592, comme Administrateur de catégorie A;

- M. Rob Roy, né à Minneapolis, Minnesota (Etats-Unis d'Amérique) le 26 avril 1969, ayant son adresse professionnelle à 7135 S. Decatur, Las Vegas, NV 89118, Etats-Unis d'Amérique, étant un citoyen américain, détenteur du passeport numéro 501662947, comme Administrateur de catégorie B;

- M. Erin Thomas Morton, né à Landstuhl, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à 7135 S. Decatur, Las Vegas, NV 89118, Etats-Unis d'Amérique, étant un citoyen américain, détenteur du passeport numéro 491806019, comme Administrateur de catégorie B; et

- M. Andrew O'Shea, né à Dublin, Irlande, le 13 août 1981, ayant son adresse professionnelle à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, détenteur du passeport numéro PT2471114, comme Administrateur de catégorie C.

2) Nomination du réviseur d'entreprise agréé aux comptes suivant comme seul commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant être tenue en 2015:

- PricewaterhouseCoopers, une société coopérative, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 65477.

3) Fixation du siège social de la Société à 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparants connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Van Raemdonck, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 novembre 2013. Relation: LAC/2013/50742. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Référence de publication: 2013163102/851.

(130199486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Barclays European Infrastructure Projects S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.027.

Les statuts coordonnés au 28/11/2013 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 04/12/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013168767/13.

(130206297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Dentsply SE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 182.101.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth of November.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Dentsply Benelux S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B under number 170952

here represented by Ms. Peggy Simon with professional address at 9, Rabatt, L-6402 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on November 29, 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of "Dentsply SE S.à r.l.".

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares.

Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s).

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the individual signature of any manager of the Company.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any manager by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or

wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s).

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Adoption of Financial Statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law.

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2013.

Subscription - Payment

Dentsply Benelux S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to the twelve thousand five hundred (12,500) shares and fully pay them up in the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) along with the payment of the related share premium amounting to two hundred and ninety-nine million nine hundred and eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 299,987,500.-), both by contribution in kind consisting of the assignment of that certain, unquestionable and undisputed receivable in the aggregate amount of three hundred million Euro (EUR 300,000,000.-) (the "Receivable"), held by Dentsply Benelux S.a r.l. towards Dentsply Europe S.à r.l., a Luxembourg company, having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B under number 88076, and resulting from a declaration of Dentsply Benelux S.a r.l., as holder of the Receivable, and from a declaration of Dentsply Europe S.a r.l., prenamed, as debtor company, both dated November 29th, 2013 (the copies of these two declarations will remain annexed to the present deed).

Effective implementation of the contribution

Dentsply Benelux S.à r.l., through its proxyholder, declares that:

- It is the full owner of the Receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the contribution of the Receivable is effective as of today without qualification;
- all further formalities are in course, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at six thousand five hundred Euro (EUR 6,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of manager at two (2).
2. Appoint the following persons as Company's managers:

- Mr. Robert J. WINTERS, born in New York, the United States of America, on October 4th, 1960, having his professional address at 221, West Philadelphia Street, PA 17405 York, the United States of America, and;

- Mr. William E. REARDON, born in Massachusetts, the United States of America, on August 19th, 1960, having his professional address at 221, West Philadelphia Street, PA 17405 York, the United States of America.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the Company appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Dentsply Benelux S.à r.l., une société constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 170952, représentée par Mademoiselle Peggy Simon, avec adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6402 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 novembre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «Dentsply SE S.à r.l.».

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s).

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un quelconque des gérants.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par l'un quelconque des gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par «conference call» ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du

gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s).

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition.

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est à la disposition des associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;

- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable.

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Dentsply Benelux S.à r.l., prénommée, par son mandataire, a déclaré souscrire à l'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement pour le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de deux cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euro (EUR 299.987.500,-) par apport en nature consistant en la cession d'une créance certaine, liquide et exigible, d'un montant total de trois cent millions d'Euro (EUR 300.000.000,-) (la «Créance»), détenue par Dentsply Benelux S.à r.l. sur Dentsply Europe S.à r.l., une société luxembourgeoise, dont le siège social se situe au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 88076, et résultant d'une déclaration de Dentsply Benelux S.à r.l., en tant que société créancière, ainsi que d'une déclaration de Dentsply Europe S.à r.l., en tant que société débitrice, toutes datées du 29 novembre 2013 (les copies desdites déclarations demeureront annexées au présent acte).

Réalisation effective de l'apport

Dentsply Benelux S.à r.l., prénommée, par son mandataire, a déclaré que:

- elle est la seule propriétaire de la Créance et possède les pouvoirs d'en disposer;
- le transfert de la Créance est effectivement réalisé sans réserve aujourd'hui; et
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation, aux fins d'effectuer la cession de la Créance et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ six mille cinq cents Euros (EUR 6.500,-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique décide de:

- Déterminer le nombre de gérant à deux (2).
- Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:
 - M. Robert J. WINTERS, né à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 4 octobre 1960, ayant son adresse professionnelle au 221, West Philadelphia Street, PA 17405 York, Etats-Unis d'Amérique, et;
 - M. William E. REARDON, né dans le Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, le 19 août 1960, ayant son adresse professionnelle au 221, West Philadelphia Street, PA 17405 York, Etats-Unis d'Amérique.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

- Déterminer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 02 décembre 2013. Relation: ECH/2013/2249. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 03 décembre 2013.

Référence de publication: 2013168863/512.

(130206040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Artichocs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 93, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 170.385.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 décembre 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013170615/11.

(130208480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2013.

BV Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 300.162,40.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 151.775.

—
EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- Madame Lizette Perez-Deisboeck, gérant de catégorie A de la société susmentionnée, né le 7 décembre 1965 à Puerto Rico (USA), demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: One Marina Park Drive, Suite 1100, Boston, MA 022107, USA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013171343/17.

(130208802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2013.

R Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2625 Luxembourg, 49, rue du Travail.

R.C.S. Luxembourg B 182.182.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendunddreizehn, am fünfzehnten Tag des Monats November.

Vor dem Unterzeichneten Maître Edouard DELOSCH, Notar mit Amtswohnsitz in Diekirch.

Ist erschienen:

- Herr Rizo SKRIJELJ, Bauunternehmer, geboren am 23. Juni 1961 in Novi Pazar (Serbien), beruflich wohnhaft in L-2625 Luxembourg, 49, rue du Travail.

Welcher Komparsent den amtierenden Notar ersucht, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung „R Constructions S.à r.l.“.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg und kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort innerhalb der gleichen Gemeinde verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung in jede andere Gemeinde innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Bau- von Ein- und Mehrfamilienhäusern.

Die Gesellschaft kann Unternehmen gleicher oder ähnlicher Art übernehmen, vertreten und sich an solchen Unternehmen beteiligen, sie darf auch Zweigniederlassungen errichten. Die Gesellschaft kann sich kapitalmässig oder auch sonstwie an in- und ausländischen Unternehmen beteiligen, welche ganz oder auch nur teilweise einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen wie sie selbst.

Generell ist es der Gesellschaft gestattet ihre Tätigkeiten sowohl im Inland als auch im Ausland zu entfalten.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Sie kann im Übrigen alle kaufmännischen, industriellen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vollziehen, die für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder auch nur nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft erleichtern können.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in einhundert Anteile (100) von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), welche integral gezeichnet und voll eingezahlt wurden.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen übertragbar gemäß folgenden Bestimmungen.

Wenn einer der Gesellschafter zu Lebzeiten aus der Gesellschaft austreten und seine Anteile veräußern will, müssen die Immobilien der Gesellschaft von einem unabhängigen Sachverständigen neu bewertet werden. Den verbleibenden Gesellschaftern wird ein absolutes Vorkaufsrecht auf die zu veräußerten Anteile eingeräumt im Verhältnis ihrer bestehenden Beteiligung in der Gesellschaft.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Im Falle des Todes eines Teilhabers, behalten sich die restlichen Gesellschafter die Wahl vor, nach Neubewertung der Immobilien durch einen unabhängigen Sachverständigen, die Erben auszuzahlen oder mit in die Gesellschaft einzubeziehen, dies im Rahmen der gesetzlichen Vorschriften wie beschrieben unter Absatz 5 des gegenwärtigen Artikels.

Im Todesfall können die Gesellschaftsanteile nur an Nichtgesellschafter übertragen werden, mittels Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) der Stimmrechte der Überlebenden vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäß Artikel 200-2 des Gesetzes vom 10. August 1915, so wie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Generalversammlung nur rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Die jährliche Generalversammlung der Gesellschafter, die nur stattfinden muss, wenn die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) übersteigt, tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am vierten Freitag des Monats Juni jeden Jahres um 18.00 Uhr. Falls der vorbenannte Tag ein gesetzlicher oder tarifvertraglicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wie viel Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben, wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht

worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Beschlüsse betreffend eine Abänderung des vorliegenden Gesellschaftsvertrages sind mit der Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter zu fassen, die mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter bezugsweise durch die Gesellschafter, welche(r) die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Die (der) Geschäftsführer können (kann) spezielle Befugnisse oder Vollmachten an Personen oder Ausschüsse, die von ihnen gewählt werden, übertragen oder diese mit bestimmten ständigen oder zeitweiligen Funktionen ausstatten.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber durch die alleinige Unterschrift des einzigen Geschäftsführers oder, wenn mehr als ein Geschäftsführer ernannt worden ist, durch die alleinige Unterschrift von einem der Geschäftsführer, gebunden.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäß den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äußern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Das Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter bezugsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder eines der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2014.

Zeichnung und Zahlung

Die Satzung ist somit durch den Notar aufgenommen, die Anteile wurden gezeichnet und der Nennwert zu einhundert Prozent (100%) in bar wie folgt eingezahlt:

- Herr Rizo SKRIJELJ, vorgenannt,	100 Anteile
Gesamt: einhundert Anteile	100 Anteile

Die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) stand der Gesellschaft daher von dem Moment an zur Verfügung. Beweis hierüber wurde dem unterzeichnenden Notar überbracht, welcher erklärt, dass die Voraussetzungen des Artikels 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, in der zuletzt geltenden Fassung, gewahrt wurden.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ein tausend Euro (EUR 1.000,-).

Erklärung

Der Kompotent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handlungsmächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat der vorgenannte Gesellschafter, einstimmig, folgende Beschlüsse gefasst:

a) Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf einen (1) festgelegt und die folgende Person wird auf unbegrenzte Zeit als Geschäftsführer ernannt:

- Herr Rizo SKRIJELJ, Bauunternehmer, geboren am 23. Juni 1961 in Novi Pazar (Serbien), beruflich wohnhaft in L-2625 Luxembourg, 49, rue du Travail;

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2625 Luxembourg, 49, rue du Travail.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Diekirch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Skrijelj, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 18 novembre 2013. Relation: DIE/2013/14164. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Für gleichlautende Ausfertigung ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, den 18. November 2013.

Référence de publication: 2013170437/143.

(130207312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

RP III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 123.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013170456/10.

(130207678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Ligne Holdco Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.378.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013172376/9.

(130210083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Phoenix 1 (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 182.171.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twelfth day of the month of November,

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

ARMINIUS PROPERTY (JERSEY) LIMITED, a limited liability company established under the laws of Jersey, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 94768, having its registered office at No. 20 Commercial Buildings, St Helier, Jersey JE2 3NB (hereafter, the "Shareholder"),

hereby represented by Nathalie Steffen, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal dated 7 November 2013, which, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for purpose of registration.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacity, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée (the "Company") which it declared to establish.

Chapter 1^{er}. Form, Corporate denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (hereafter, the "Company"), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter, the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter, the "Articles").

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, loans, the acquisition, transfer and/or payment of debt and/or receivables, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, debentures and any type of debt or equity securities such as (but not limited to) preferred equity certificates, such securities being convertible or not.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including upstream or cross-stream) or to third parties, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose and may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The corporate name of the Company is "Phoenix 1 (Luxembourg) S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholder(s) whose adoption is subject to the quorum and majority requirements for an amendment of the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality of Schuttrange by a resolution of the manager(s) or by a resolution of the board of managers, as the case may be.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In the event that, in the view of the manager(s) or the board of managers, as the case may be, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Law. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager(s) or the board of managers, as the case may be.

Chapter 2. Capital, Shares

Art. 6. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares. Each issued share has a nominal value of one Euro (EUR 1) and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Law or any contractual arrangement entered into between the shareholders.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Each share entitles to one (1) vote, subject to the limitations imposed by the Law. Towards the Company, the Company's shares are indivisible and only one (1) owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 8. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares may be freely transferred amongst such shareholders. Save as otherwise provided by the Law, the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital, without prejudice to the provisions of the law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements, as amended.

The Company may acquire its own shares in view of and subject to their immediate cancellation, without prejudice to the provisions of the law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements, as amended.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency, bankruptcy, winding-up or dissolution of the single shareholder or of any shareholders.

Chapter 3. Managers, Statutory auditors

Art. 10. The Company is managed by one (1) or two (2) manager(s), acting jointly. If three (3) or more managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders.

The manager(s) or the board of managers, as the case may be, will be elected by the shareholder(s) who will determine their number and the term of their office. He (they) will hold their office until their successors are elected. He (they) are re-eligible and he (they) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the shareholder(s).

The board of managers (if any) may elect a chairman among its members. The board of managers may also elect a secretary, who need not be a manager or a shareholder of the Company, and who will be responsible for keeping the minutes of the relevant meeting of the board of managers.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman or by any two (2) managers. A written notice shall be sent to all managers by any means of communication allowing for the transmission of a written text at least twenty four (24) hours prior to the date of the meeting of the board of managers, unless a shorter notice period has been agreed upon by all the managers. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. If all the managers are present or represented at the meeting, they may waive all convening requirements and formalities.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by telegram, email or telefax another manager as his proxy. Any manager may participate in a meeting by means of telephone or video conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any two managers or by the chairman and the secretary (if any). Extracts of the minutes can also be delivered to third parties dealing with the Company and certified either by any two (2) managers or by the chairman and the secretary (if any). These minutes and extracts and all factual declarations contained therein shall be conclusive evidence towards the Company and any interested person that the resolutions have been duly taken at a meeting of the board of managers validly held.

Resolutions in writing may be taken by the members of the board of managers, provided that those resolutions are signed by all managers, in which case they shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers and the date of such resolutions shall be the one referred to in the resolutions or the one opposite the last signature, as the case may be. The resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and signed by the managers.

The manager(s) or the board of managers, as the case may be, may sub-delegate special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The manager(s) or the board of managers, as the case may be, is (are) vested with the broadest powers to perform or approve all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the manager(s) or the board of managers, as the case may be.

In dealing with third parties, the Company shall be bound by the single signature of any manager or by the single signature of any person to whom such signatory power has been delegated, but only within the limits of such power.

Art. 11. The manager(s) or the board of managers, as the case may be assumes, by reason of his/its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/it in the name of the Company. Any such manager(s) or the board of managers, as the case may be, is only liable for the performance of its duties.

Art. 12. If any of the managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager shall disclose such personal interest to the other manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole manager, it suffices that the transactions between the Company and its manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the manager(s) or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as

described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 13. Except where according to the Law, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one (1) or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Law, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter 4. General meeting of shareholders

Art. 14. The shareholders shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles and the Law. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 15. The annual general meeting of shareholders, which must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on 25 April at 3:15 p.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one (1) or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad (but outside of Germany) if, in the judgment of the manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Unless there is only one (1) single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles or the Law, by the managers), alternatively, by the statutory auditor(s) (if any) or, more alternatively, by shareholders representing more than half (1/2) of the share capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 18. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 19. Any general meeting of shareholders shall be presided over by a chairman or by a person designated by the manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the shareholders attending the general meeting of shareholders.

The chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 20. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment of the Articles, as the case may be, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the share capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles or the Law, for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment of the Articles, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

Art. 21. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole manager or by any two (2) managers acting jointly if more than one (1) manager has been appointed.

Chapter 5. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 22. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year, save for the first financial year which shall start on the date of this deed and shall end on the thirty-first of December two thousand fourteen.

Art. 23. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager(s) or the board of managers, as the case may be, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

After allocation to the legal reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions, unless otherwise provided in the Articles or any contractual arrangement to which the shareholders are a party.

Notwithstanding the foregoing, the manager(s) or the board of managers, as the case may be, may in particular decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

Chapter 6. Liquidation, Final provisions

Art. 25. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and the majority rules set by the Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of the Articles.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the manager(s) or such other person (who may be a physical person or a legal entity, including a shareholder) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Art. 26. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the above-named party has subscribed for the twelve thousand five hundred (12,500) shares.

All these shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of Costs

The party has estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

Resolutions of the sole Shareholder

The above-named party, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly-convened, has immediately passed the following resolutions:

1. The Company's registered office is fixed at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons have been elected as Managers for an indefinite period:

a) Mr Olivier Dorier, professionally residing at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg; and,

b) Mr Herman Schommarz, professionally residing at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. In the event of any discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le douze novembre,

par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

ARMINIUS PROPERTY (JERSEY) LIMITED, une société à responsabilité limitée établie en vertu du droit de Jersey, îles de la Manche, immatriculée auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 94768, et ayant son siège social à No. 20 Commercial Buildings, St Helier, Jersey JE2 3NB (ci-après, l'"Associé"),

représentée par Nathalie STEFFEN, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, datée 7 novembre 2013, laquelle, signée ne varietur, par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, agissant par son mandataire, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer (la "Société") et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre 1^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (ci-après, la "Société"), et en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'auprès d'autres entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou autrement de parts sociales, obligations, titres obligataires et autres instruments financiers, prêts, l'acquisition, transfert et/ou paiement de dettes et/ou créances, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg au à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créance ou de capital de toute nature y inclus, mais sans limitation, des preferred equity certificates convertibles ou non.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises, dans lesquelles la Société a des participations ou qui font partie intégrante du groupe des sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement) ou à des tiers, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci et peut investir directement ou indirectement sur le marché de l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou dans toute autre propriété mobilière ou immobilière de toute sorte.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société adopte la dénomination "Phoenix 1 (Luxembourg) S.à r.l. ".

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du ou des associés délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune de Schuttrange par décision du ou des gérants ou, selon le cas, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Si le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se produisent ou sont imminents et qui compromettraient l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la Loi. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le ou les gérants (s) ou, selon le cas, le conseil de gérance.

Chapitre 2. Capital, Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales. Chaque part sociale a une valeur nominale d'un euro (EUR 1) et est entièrement libérée.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi ou tout autre accord contractuel conclu entre les associés.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat de parts sociales que la Société rachèterait à ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux associés, ou pour affecter ces fonds à la réserve légale.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à un (1) vote, soumis aux limitations imposées par la Loi. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un (1) seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement cessibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Sauf dispositions contraires dans la Loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'accord des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social, sans préjudice quant aux dispositions de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garanties financières, telle que modifiée.

La Société peut racheter ses propres parts sociales en vue et à condition de les annuler immédiatement, sans préjudice aux dispositions de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garanties financières, telle que modifiée.

Art. 9. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité, de la faillite ou de la dissolution de l'associé unique ou de l'un quelconque des associés.

Chapter 3. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 10. La Société est gérée par un (1) ou deux (2) gérants, agissant conjointement. Si trois (3) ou plus de trois gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le ou les gérants ne doivent pas obligatoirement être des associés.

Le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif.

Le conseil de gérance (s'il y en a) peut élire un président parmi ses membres. Le conseil de gérance peut également élire un secrétaire, qui n'a besoin d'être ni gérant ni associé de la Société et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou par deux (2) gérants. Une convocation écrite est envoyée à tous les gérants par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date de la réunion du conseil de gérance, à moins qu'un délai de convocation plus court n'ait été décidé par tous les gérants. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et une indication des affaires à traiter. Si tous les gérants sont présents ou représentés à la réunion, ils peuvent par ailleurs également renoncer aux conditions et formalités de convocation.

Chaque gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en mandatant un autre gérant par écrit, par télégramme, courriel ou télécopie. Chaque gérant peut participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer

simultanément l'un avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion. Une réunion tenue par ces moyens est réputée être tenue au siège social de la Société.

Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par deux (2) gérants ou par le président et le secrétaire (s'il y en a). Des extraits des procès-verbaux peuvent également être délivrés à des tiers en relation d'affaires avec la Société et certifiés soit par deux (2) gérants soit par le président et le secrétaire (s'il y en a). Ces procès-verbaux et extraits ainsi que toutes les déclarations factuelles qu'ils contiennent sont réputées prouver, à l'égard de la Société et de tout tiers intéressé, que les résolutions ont été dûment prises à une réunion du conseil de gérance valablement tenue.

Une résolution écrite, approuvée et signée par tous les membres du conseil de gérance, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil de gérance. La date de cette résolution est celle figurant sur l'écrit en question ou, selon le cas, celle figurant en face de la dernière signature sur ledit écrit. Une telle décision peut être consignée dans un (1) ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu signés chacun par un (1) ou plusieurs gérants.

Le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance peuvent subdéléguer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de leur choix.

Le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance ont les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par la Loi aux associés relèvent de la compétence du ou des gérants ou, selon le cas, du conseil de gérance.

A l'égard des tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de l'un des gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir de la signature aura été délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Le ou les gérant(s) ou, selon le cas, le conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Chaque gérant ou membre du conseil de gérance est uniquement responsable de ses devoirs à l'égard de la Société.

Art. 12. Au cas où un des gérants aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, il devra en aviser les autres gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction.

Dans l'hypothèse d'un gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales de marché et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou un fondé de pouvoirs de la Société ait un intérêt personnel dans telle autre société ou entreprise, ou en est gérant, associé, membre, actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relation d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Art. 13. Sauf lorsque, conformément à la Loi, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un (1) ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Les commissaires ou réviseurs d'entreprises agréés seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par disposition de la Loi, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre 4. Assemblée générale des associés

Art. 14. Les associés exercent les pouvoirs qui leurs sont dévolus par les Statuts et par la Loi. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra le 25 avril à 15.15 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par le ou les gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout

moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption des résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger (mais à l'extérieur de l'Allemagne) chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le ou les gérants, le requièrent.

Art. 17. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales des associés, conformément aux conditions fixées par les Statuts et la Loi, sur convocation du ou des gérants, subsidiairement, du ou des commissaires (le cas échéant), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale, ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 18. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Tout associé peut prendre part aux assemblées générales des associés en désignant par écrit, pouvant être transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, associé ou non.

Art. 19. Chaque assemblée générale des associés est présidée par un président ou par une personne désignée par le ou les gérants ou, dans l'absence d'une telle désignation, par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés désigne un (1) secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les associés présents à l'assemblée générale des associés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 20. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou à la Loi, en vue de la modification des Statuts de la Société ou de vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 21. Les procès-verbaux des assemblées générales des associés sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales des associés à produire en justice ou ailleurs peuvent être signés par le gérant unique ou par deux (2) gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un gérant aura été nommé.

Chapitre 5. Année sociale, Comptes, Distributions de profits

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et se termine au trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au trente et un décembre deux mille quatorze.

Art. 23. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance dudit inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 24. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Après affectation à la réserve légale, l'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission,

à l'associé unique ou aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions, sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans tout arrangement contractuel auquel les associés sont partie.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, le ou les gérants ou, selon le cas, le conseil de peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le ou les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale.

Chapitre 6. Liquidation, Dispositions finales

Art. 25. La Société peut être dissoute par une résolution de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les Statuts ou par la Loi pour toute modification de Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du ou des gérants ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou morale y compris un associé), nommé par l'associé unique ou les associés, qui déterminent leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le boni de liquidation sera distribué à l'associé unique ou aux associés de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes.

Art. 26. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription et Libération.

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille quatre cents euros (EUR 1.400.-).

Résolutions de l'associé unique

Et immédiatement après la constitution de la Société, la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoquée, a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée à 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché of Luxembourg.
2. Sont appelés aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée:
 - a) Monsieur Olivier Dorier, demeurant professionnellement à 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché of Luxembourg; et
 - b) Monsieur Herman Schommarz, demeurant professionnellement à 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché of Luxembourg.

Le notaire soussignée qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante pré-mentionnée, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: N. Steffen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 novembre 2013. LAC/2013/52346. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Référence de publication: 2013169859/508.

(130207211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Treveria Twenty-Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 décembre 2013.

Référence de publication: 2013169966/10.

(130206648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Treveria Thirteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.974.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 décembre 2013.

Référence de publication: 2013169965/10.

(130206746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

CapitalatWork Foyer Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 78.769.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'administration du 4 décembre 2013 que Monsieur Michel TILMANT a été reconduit comme administrateur-délégué en charge de la gestion journalière de la société pour une durée de deux ans, son mandat courant ainsi du 21 décembre 2013 jusqu'au 21 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CapitalatWork Foyer Group S.A.

Référence de publication: 2013172041/12.

(130209855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Car Testing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 89.762.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013172049/10.

(130210167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Bosquet, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2555 Luxembourg, 62, rue de Strassen.

R.C.S. Luxembourg B 99.417.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BOSQUET SARL

Référence de publication: 2013172029/10.

(130210095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

BIMACO Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5685 Dalheim, 25, Om Widdem.
R.C.S. Luxembourg B 34.428.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013172022/10.

(130210192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Bati C, Société en Commandite simple.

Siège social: L-8069 Bertrange, 30, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 37.813.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Stéphane Paché.

Référence de publication: 2013172010/10.

(130210231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Marmalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 168.437.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} décembre 2013

- L'Assemblée Générale extraordinaire prend acte du changement d'adresse du gérant Monsieur Portauwe Steve à la date du 28 novembre 2013:

27/B Dennenstraat
B-3460 Bekkevoort

Extrait sincère et conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2013172441/14.

(130209625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Mad Art Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 106, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 113.655.

Les comptes annuels RECTIFICATIFS au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Dépôt initial L130050509 du 28/03/2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013172435/11.

(130210446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Macapa Finances S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 161.973.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Référence de publication: 2013172433/10.

(130210494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Mabriel Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 158.787.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013172432/10.

(130210568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Maacher Stuff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 21, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 32.971.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013172431/10.

(130210299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Mitteleuropäische Investitionsgesellschaft S.A., en abrégé MIG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.297.

EXTRAIT

Dépôt rectificatif du bilan au 31.12.2009 (dépôt n°L110181370 du 16/11/2011) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2013172424/13.

(130210585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Marques S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9425 Vianden, 1, rue du Sanatorium.

R.C.S. Luxembourg B 105.247.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vianden, le 10 décembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013172444/10.

(130209695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Mars S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 168.202.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013172445/10.

(130210727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Maybach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 67.848.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013172450/10.

(130210745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Marofemi Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 161.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAROFEMI Holding S.A.

Geert DIRKX

Administrateur unique

Référence de publication: 2013172443/12.

(130210221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Marofemi Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 161.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAROFEMI Holding S.A.

Geert DIRKX

Administrateur unique

Référence de publication: 2013172442/12.

(130210063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Merym S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 90.125.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013172452/10.

(130210281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Merym S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 90.125.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013172453/10.

(130210282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Metropol Investment, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.496.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Référence de publication: 2013172455/10.

(130210665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

MFR Castel Romano Land S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.018.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MFR Castel Romano Land S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013172457/11.

(130210191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

MFR Castel Romano Land S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.018.

Veillez prendre note que le siège social de la société, Fingen International B.V., associée, a changé et se situe désormais à NL-1322 AC Almere (Pays-Bas), Televisieweg 2a.

Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour MFR Castel Romano Land S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013172456/13.

(130209910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Mindorta s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 161.713.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013172464/10.

(130210774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Monterey Audit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 78.967.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013172465/9.

(130210236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

MVM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 18, Z.I. Bombicht.
R.C.S. Luxembourg B 70.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013172471/10.

(130210897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Massena Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 135.925.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 5 décembre 2013

Les mandats d'Administrateur de catégorie A de:

- Madame Claude LUTZ, administrateur, résidant 22 avenue de la Prise d'Eau, F-78110 Levesinet;
 - Monsieur Frank NOËL-VANDENBERGHE, administrateur, résidant 7 avenue de la Grenade, CH-1207 Genève;
- sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

Les mandats d'Administrateur de catégorie B de:

- Madame Joëlle BRUWIER, employée privée, résidant professionnellement 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
 - Madame Betty PRUDHOMME, employée privée, résidant professionnellement 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
 - Monsieur Grégory GUISSARD, employé privé, résidant professionnellement 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
- sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

Le mandat de Commissaire de FIN-Contrôle S.A., société anonyme, ayant son siège social 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

Fait à Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Pour MASSENA LUXEMBOURG S.A.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013172446/25.

(130209640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Materials Handling International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 85.613.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Référence de publication: 2013172447/10.

(130210875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Maples S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 107.786.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Référence de publication: 2013172438/10.

(130210162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

MyCOM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 28, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 128.819.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013172428/10.

(130210011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

OCM Luxembourg Coppice Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 31.089,80.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 175.318.

EXTRAIT

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales en date du 20 novembre 2013, l'associé de la société, M. Thomas Stevenson, demeurant au 46, Robin Hood Road, CM15 9EN Brentwood, Essex, Royaume-Uni, a cédé la totalité des parts sociales qu'il détient dans la société, soit trois cent quarante-neuf (349) parts sociales ordinaires de classe B, réparties comme suit:

- 70 parts sociales ordinaires de classe B1;
- 70 parts sociales ordinaires de classe B2;
- 70 parts sociales ordinaires de classe B3;
- 69 parts sociales ordinaires de classe B4; et
- 70 parts sociales ordinaires de classe B5,

à la société Speechly Bircham Nominee Company Limited, une limited company constituée selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 6 New Street Square, Londres EC4A 3LX, Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registrar of Companies of England & Wales sous le numéro 01287713.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vanessa LORREYTE

Le Mandataire

Référence de publication: 2013172502/24.

(130210296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Microinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5447 Schwebsange, 132, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 135.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013172460/9.

(130210975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Majorelle Group SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 171.296.

Le Bilan du 05.09.2012 au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013172436/9.

(130210619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Laurada S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.048.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013172391/9.

(130210372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Lupus S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2545 Howald, 10, rue Théodore Speyer.

R.C.S. Luxembourg B 56.597.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013172401/9.

(130210185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Lux-Coif Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 52, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 94.453.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013172403/9.

(130210360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Netsive S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, 8, Zone Industrielle Am Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 170.781.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013172480/9.

(130210385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Onslow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 97.991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013172490/9.

(130210242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Optique NOTHUM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4756 Pétange, 1, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 29.829.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013172495/9.

(130210205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Société Foncière et Immobilière Européenne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9090 Warken, 101D, rue de Welscheid.

R.C.S. Luxembourg B 129.950.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013172643/9.

(130210377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

RR Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 6-10, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 35.665.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013172628/9.

(130210594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

S.A. Close, Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, rue de Koerich, ZA Kaercherwee.

R.C.S. Luxembourg B 35.335.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013172629/9.

(130210001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Scotsman Group LLC, S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.914.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013172637/9.

(130209556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Antwun S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 115.634.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013172896/9.

(130211601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Antipinsky Refinery AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 136.869.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013172895/9.

(130211875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.
